



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 195

Montant du mandat.	38	75
Droit.....		75
Taxe d'exp ^{tes} et fact.		
Total.....	38	75

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

9

D.A.

~~2/3
26/1939~~

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour me rendre en Italie.

Inclus deux exemplaires de ma photographie ainsi que le "Reçu" de la poste constatant le versement de la somme de trente huit francs, montant du droit de timbre. Ce versement a été effectué au compte-courant postal N° 12-02 clermont-Ferrand, du "Régisseur de Recettes du Service des Etrangers de la Préfecture du Cantal à Aurillac."

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de m'assurer de mes sentiments très distingués.

H. FENEYRON

M. Henri Feneyron, Pharmacien,
 2-Place de l'Hôtel de Ville, Aurillac (Cantal)

Le passeport a été remis à Copoulades par le Secrétaire Général le 6 Jan 1939 à 4 mois 1/4